

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'approbation des comptes tardifs par le cabinet comptable le 16/11/2021, la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale pour vérifier la comptabilité 2020-2021 s'est effectuée par échange informatique contrairement aux années précédentes où elle s'effectuait au siège de la Ligue.

Conformément à nos souhaits d'avoir une comptabilité en adéquation avec une année sportive, la clôture de l'exercice a été réalisée au 30 juin. De fait la durée de l'exercice concernée est de 18 mois au lieu de 12 mois, il n'a donc pas été possible de comparer l'évolution réelle des chiffres.

Durant cet exercice, le cabinet comptable a mis en place une comptabilité d'engagement.

Nous nous sommes simplement attardés à examiner les différents postes de la balance et du grand livre en quête d'incohérence.

Nous avons également apprécié les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et leur présentation d'ensemble.

S'agissant de la clôture des comptes 2020

- Concernant la remarque des années précédentes, le plan comptable a été revu et simplifié, ce qui donne une lisibilité accrue.
- Les soldes bancaires sont en adéquation avec ceux des établissements bancaires. Le résultat net de l'exercice présente un solde positif de 13 553 €. Ce chiffre est à modérer, car il tient compte de l'intégration d'une partie des subventions de l'année sportive 2019-2020. De fait, il est difficile de connaître le résultat exact pour l'exercice « sportif ».
- Concernant les licences, on constate une baisse de 10% des recettes, la pandémie est passée par là.
- Les charges de salaires apparaissent en baisse, mais il faut leur adjoindre une ligne « chômage partiel » qui compense, toujours lié à la pandémie
- Baisse conséquente des charges d'animation, de 175 K€ à 122 K€, bon pour les comptes mais moins bien pour la lisibilité de notre sport.
- Les baisses de charges ont permis un geste conséquent pour pallier en partie les effets néfastes de la pandémie sur les comptes des clubs et des comités. 18 K€ ont été reversés au clubs et 6 K€ aux comités
- A noter la présence de la créance du club Leo Lagrange toujours dans les livres. Nous adressons une note au cabinet comptable pour son passage en perte (1 350 €).

La comptabilité a été attestée par M. Kevin DESFOUX du cabinet comptable ARCEIS à Haute-Goulaine, suivant les normes en vigueur le 16 novembre 2021.

Compte tenu des éléments précités, nous vous proposons d'adopter les comptes annuels qui sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice 2020-2021.

A Nantes, le 03 décembre 2021

Thierry BOUGAIN

Céline RICHARD